

HYGIENE DES INTERVENTIONS SUR LES ANIMAUX

Le respect des mesures d'hygiène lors des interventions sur les animaux est essentiel pour limiter la propagation des germes en élevage. De même, une bonne gestion du médicament en élevage depuis sa réception jusqu'à son administration sur les animaux contribue à optimiser la santé des animaux.

Hygiène du matériel utilisé

Il est recommandé que chaque secteur de l'élevage ait son propre matériel (caisse à outils, matériel de lavage, lasso, pan-neau, seringue...). Sinon le matériel doit être **lavé et désinfecté entre chaque secteur**. Le petit matériel (seringues, pinces coupantes, scalpels, chiffres et caractères de la frappe, pinces à tatouer...) constitue un vecteur potentiel de germes. De ce fait :

- Le petit matériel doit être systématiquement **lavé et désinfecté** après usage.
- Le nettoyage et le brossage doivent être réalisés à l'eau chaude savonneuse.
- La désinfection peut être faite par trempage du petit matériel dans une solution désinfectante (un quart d'heure minimum) ou dans de l'eau bouillante (30 minutes), ou en utilisant un stérilisateur électrique (110 minutes à 170 °C, baisser la température pour les instruments les plus fragiles).
- Une fois lavé et désinfecté le petit matériel doit être stocké dans un endroit approprié, propre et à l'abri de la poussière (exemple une boîte propre fermée).

Hygiène lors des interventions sur les animaux

De façon générale, avant toute intervention sur des animaux :

- **Se laver les mains à l'eau chaude et au savon** avant chaque nouvelle série d'interventions sur les animaux **ou porter des gants jetables**.
- Réaliser des soins toujours sur des animaux sains en premier et des porcs malades en dernier afin de **limiter la transmission des agents infectieux entre des animaux malades et des animaux sains**.
- Il est recommandé d'intervenir sur les plus jeunes porcs en premier.

Stockage des médicaments

Tous les produits vétérinaires doivent être stockés dans une pharmacie dédiée à l'élevage, située de préférence près de la maternité et avec un lavabo avec de l'eau chaude à proximité. Il s'agit d'un local ou d'un meuble propre dans lequel les spécialités vétérinaires (antibiotiques, anti-inflammatoires, vermifuges, produits de conduite d'élevage...) pouvant être stockés à température ambiante doivent être rangés à **l'abri de l'humidité, de la lumière et de la poussière** afin d'éviter les risques suivants : décollement des étiquettes, inactivation de certaines molécules ou risques d'abcès dans les échantillons. Le local pharmacie devra être lavé et désinfecté régulièrement.

- Les **vaccins** doivent être conservés dans un **réfrigérateur dédié et propre à une température comprise entre +2 et +8°C**.
- Placer un thermomètre affichant les valeurs mini-maxi ou une sonde dans la partie froide du réfrigérateur afin de contrôler en permanence la température. Rester vigilant sur la température du réfrigérateur pendant la période hivernale et lors des pics de chaleur en été.
- Dégivrer régulièrement le réfrigérateur et ne pas mettre les vaccins dans les zones où le givre s'accumule. Les réfrigérateurs auto dégivrants sont conseillés.



Durée de conservation des médicaments

Une pharmacie bien tenue facilite la gestion des produits vétérinaires si certains éléments sont bien pris en compte :

- Soyez vigilant sur la **durée de conservation de la spécialité vétérinaire** après ouverture du produit.
- Réaliser périodiquement un **tri des produits périmés et des entamés** selon la date d'ouverture. Il est recommandé de noter la date d'ouverture sur le produit et de conserver les flacons entamés dans leur boîte (en cas de retrait ou de rappel de lot).
- Ranger les produits récents derrière les plus anciens et finir tout flacon entamé avant d'en ouvrir un neuf. Aucun flacon entamé ne doit se trouver dans les couloirs ou dans les salles.

BIOSECURITE INTERNE

Elimination des déchets d'activité de soins

Tous les déchets, matériel ou produit à risque infectieux (aiguilles usagées, lames de scalpel,...) doivent être stockés dans un emballage spécifique dédié aux déchets à risques infectieux (bac jaune DASRI) et confiés à un prestataire agréé en vue de leur élimination.



Hygiène concernant les injections

Lors d'une injection intramusculaire, il convient de respecter les points suivants :

- **Type d'aiguilles** : aiguilles réputées détectables référencées par Inaporc afin de minimiser le risque de retrouver une aiguille cassée dans la viande commercialisée.
- **Hygiène d'injection** : seringue à usage unique ou nettoyée et désinfectée, rincée et stockée à l'abri de la poussière, mains de l'opérateur lavées, aiguille à usage unique (ou utilisation d'un injecteur sans aiguille).
- **Utilisation d'un prolongateur** : meilleure sécurité de l'opérateur, précision de l'injection, réduction de la douleur pour l'animal.
- **Injection intramusculaire** : adapter la taille et la fréquence de renouvellement des aiguilles selon le stade physiologique et le poids de l'animal. Une aiguille trop longue peut engendrer des blessures si atteinte d'une vertèbre ou d'un nerf. Au contraire une aiguille trop courte ne permet pas d'atteindre le muscle et le produit se retrouve alors dans le gras sous-cutané.

A chaque injection sur un animal, l'aiguille va se charger en contaminants présents sur la peau (germes cutanés, fécaux ou environnementaux) ou dans le sang. C'est pourquoi il faut limiter au maximum le nombre d'animaux traité avec la même aiguille. Il est conseillé d'utiliser :

- **Une aiguille par truie.**
- **Une aiguille par portée de porcelets.**
- **Une aiguille pour 10- 12 porcs en croissance** (équivalent d'une case).

Taille et fréquence de renouvellement des aiguilles selon le stade physiologique

| Stade physiologique | Exemple de taille des aiguilles (Longueur en mm / Diamètre en mm x10) | Fréquence de changement |
|-------------------------------|--|--|
| Cochettes | 40/12 | 1 aiguille par animal |
| Truies et verrats | 50/08 ou 50/11 | |
| Porcelets jusqu'à 8 jours | 9/08 | 1 aiguille par portée |
| Porcelets jusqu'à 4 semaines | 16/11 | |
| Porcelets jusqu'à 10 semaines | 20/15 ou 25/13 | 1 aiguille pour 10-12 animaux et changement entre case |
| Porcs jusqu'à 60 kg | 30/15 | |
| Porcs > 60 kg | 40/12 | |

Traçabilité des traitements et identification des animaux ayant reçu une injection

- Enregistrer toutes les données relatives à l'utilisation des médicaments (traitements individuels et collectifs) sur un **support adapté papier ou informatique** (cahier, agenda, fiches lot, logiciels Ediporc, GVET...).
- Après tout injection l'animal doit être **identifié** (bombe aérosol, crayon, boucle, puce RFID...) afin de respecter les éventuels délais d'attente avant l'abattage, pour pouvoir suivre l'évolution du rétablissement de l'animal, et éventuellement, afin d'exclure l'animal d'une démarche qualité (ex : porc élevé sans antibiotique).